

Livret de ressources relatives à la santé mentale des volontaires du Corps européen de solidarité

Ressources relatives à la santé mentale des volontaires du Corps européen de solidarité

L'Agence Erasmus+ France Jeunesse et Sport met à disposition ce document-ressource dans l'objectif d'outiller les structures bénéficiaires dans le cadre du programme Corps européen de solidarité et actives en France autour du sujet de la santé mentale.

La protection, la santé et la sécurité des participants aux activités soutenues par le Corps européen de solidarité sont une caractéristique essentielle du programme. La promotion de modes de vie sains et de la santé mentale au travers des projets financés contribue à cet objectif.

Le guide du programme 2024 indique que tous les participants au Corps européen de solidarité doivent avoir l'opportunité d'exploiter pleinement les possibilités d'apprentissage et de développement personnel et professionnel offertes par les projets, dans un cadre sûr, qui respecte et protège les droits de tous, ainsi que l'intégrité physique et émotionnelle, la santé mentale et le bien-être de chacun.

À cette fin, chaque entité participant au Corps européen de solidarité doit disposer de procédures et de modalités efficaces et adaptées aux besoins des participants pour promouvoir et garantir leur sécurité et protection. Dans un contexte où de plus en plus de jeunes présentent des fragilités et/ou des troubles liés à leur santé mentale, l'Agence Erasmus+ France Jeunesse et Sport a mis en place des modules de formation à destination des tuteurs de volontaires en Corps européen de solidarité pour les aider à prévenir, détecter, et agir en cas de troubles liés à la santé mentale.

Ce document contient des informations sur les modalités de recours à la couverture maladie Henner dont l'ensemble des volontaires bénéficie, ainsi qu'une liste de ressources externes au programme (guides, adresses d'organismes, sites internet, formations, etc.) pouvant fournir des informations utiles.

Il convient de préciser que ce document ne se veut en aucun cas exhaustif et que l'Agence ne peut être tenue responsable de la qualité des services et informations fournis par les organismes cités dans le présent document.

Quelle couverture maladie pour les volontaires du Corps européen de solidarité ?

Cette section vise à préciser les modalités permettant la prise en charge des frais médicaux liés à la santé mentale des volontaires du Corps européen de solidarité. L'ensemble des volontaires accueillis en France dans le cadre d'une mission du Corps européen de solidarité bénéficient de la couverture maladie fournie par le prestataire Henner. Le type de couverture des volontaires peut être :

- **Primaire** : le volontaire ne provient pas d'un pays européen et n'est pas affilié à un système national de santé, ou ne possède pas la carte européenne d'assurance maladie pour des raisons spécifiques tout en étant basé dans un pays européen (dans certains pays l'affiliation est soumise à certaines conditions). Dans ces cas, Henner sera sa seule couverture.

Vous pouvez vérifier via [ce lien](#) la liste des pays dont les ressortissants peuvent prétendre à la carte européenne d'assurance maladie.

- **Complémentaire** : le volontaire provient d'un pays européen, il est affilié au système national de santé de son pays d'origine et possède une carte européenne d'assurance maladie. Dans ce cas, Henner le couvre en complément de sa sécurité sociale. **Le volontaire doit donc envoyer systématiquement une demande de remboursement de ses frais médicaux à son régime national d'assurance maladie avant de demander une prise en charge par Henner.** Si le régime national d'assurance maladie ne couvre pas un traitement couvert par Henner, Henner le prend en charge à 100 %.

Le remboursement de certains soins est soumis à un accord préalable de la part de Henner ; c'est le cas de la **psychothérapie**. Il est donc nécessaire de procéder comme suit :

1. Le volontaire doit prendre rendez-vous avec un médecin (attention, pas un psychologue).

En première instance, il est conseillé de se rendre chez un médecin généraliste qui pourra renvoyer vers un psychiatre si cela semble nécessaire. Le médecin devra :

- Fournir une prescription médicale pour des séances de psychothérapie ;
- Compléter le formulaire d'accord préalable ci-joint, en indiquant notamment **diagnostic, pathologie, nombre estimé de séances et prix par séance.**

Ce premier rendez-vous pourra être remboursé par Henner, toujours aux mêmes conditions.

2. La prescription médicale et le formulaire d'accord préalable obtenus auprès du médecin doivent être transmis à Henner.

L'envoi peut se faire via le compte en ligne du volontaire, sous la rubrique *Demandes* > *Envoyer un document* > *Envoyer une demande d'accord préalable*, ou à l'adresse e-mail : clientservice-ecs@henner.com

3. La réponse à l'accord préalable arrive en moyenne sous 10 jours. S'il y a une mesure d'urgence, il est possible d'appeler Henner pour le signaler.
4. Une fois l'accord préalable obtenu, le volontaire peut démarrer les soins de psychothérapie auprès du psychologue de son choix.

Les volontaires qui bénéficient d'une couverture dans leur pays d'origine doivent présenter au psychologue leur carte européenne d'assurance maladie. Les frais des séances seront directement pris en charge par leur régime national d'assurance maladie (par paiement direct). Si ce n'est pas le cas, le volontaire doit payer les frais et en demander le remboursement à son régime national d'assurance maladie par la suite.

5. Si les dépenses ne sont pas ou pas entièrement remboursées par le régime national d'assurance maladie, le volontaire doit demander à son régime national d'assurance maladie un document officiel le prouvant. A partir de ce moment, le volontaire peut demander le remboursement (total ou complémentaire) à Henner.

Afin d'obtenir le remboursement, le volontaire doit transmettre à Henner via son compte en ligne sous la rubrique *> Remboursement* pour chaque séance effectuée :

- Document de son régime national d'assurance maladie attestant que les séances de psychothérapie ne sont pas ou pas entièrement remboursées ;
- Facture (acquittée ou avec preuve de paiement) détaillant les dates de chaque séance ;
- Copie de la prescription médicale.

L'envoi par email risque de ralentir la prise en charge.

Les séances de psychothérapie sont prises en charge à 100% sous réserve d'un maximum de **30 séances** ou de 30 jours en cas de traitement stationnaire par volontaire.

Les séances effectuées en ligne, potentiellement auprès de personnel médical pouvant communiquer dans la langue maternelle des volontaires, sont acceptées.

Les volontaires peuvent retrouver le détail des garanties dans « Guide Pratique - frais de santé » en se connectant à leur espace en ligne ou à l'application mobile myHenner. Le document figure dans la rubrique : *Mon compte > Documents et garanties*.

Il convient de noter que toute facture de pharmacie (dont celles liées à des médicaments antidépresseurs, par exemple) doit être transmise à Henner accompagnée d'une prescription médicale ou d'une référence de prescription.

Orienter les volontaires vers des ressources en ligne

[Comment ça va, vraiment ? Parcours personnalisé d'exploration de sa santé mentale](#) Nightline France

[J'me sens pas bien : Comprendre son ressenti et accéder à des ressources](#) Santé PSY Jeunes

[Je prends soin de moi : Conseils et ressources pour prendre soin de sa santé mentale](#) Santé PSY Jeunes

[Stop blues : Application mobile pour agir sur le mal-être psychologique](#) Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM)

[Respirelax+ : Application mobile pour aider à se détendre et à retrouver le calme](#) Thermes d'Allevard

[How are you doing? : Tested tips for young people \(en anglais\)](#) Agence Autrichienne Erasmus+

[99 Coping Skills : 99 Exercices à mettre en œuvre face au stress et à l'anxiété \(en anglais\)](#) Boys Town

Orienter les volontaires vers des consultations

[Maisons des adolescents \(MDA\)](#)

Dispositifs ayant pour missions l'accueil, l'information, la prévention et la promotion de la santé, l'accompagnement et la prise en charge des adolescents et jeunes adultes jusqu'à 25 ans, de leurs familles et des professionnels qui les entourent.

[Points accueil écoute jeunes \(PAEJ\)](#)

Petites structures conviviales et disséminées sur le territoire, volontairement proches des jeunes et complémentaires des maisons des adolescents (MDA). Ils offrent une écoute, un accueil et une orientation aux jeunes âgés de 12 à 25 ans et peuvent accueillir les parents.

[Espaces santé jeunes \(ESJ\)](#)

Lieux d'accueil, d'écoute, de prévention et d'orientation pour les jeunes âgés de 11 à 25 ans, pour leurs parents et pour les professionnels qui travaillent avec un public jeune. Les ESJ accueillent les jeunes sur la base de principes reposant sur la gratuité, l'anonymat et la confidentialité.

[Centres médico-psychologiques](#)

Structures de soins public qui offrent des consultations médico-psychologiques et sociales à toute personne en difficulté psychique, peu importe leurs moyens.

[Psychologues en langues étrangères](#)

Psychologie Intégrative

[Annuaire locaux de psychologues](#)

Psycom

[Liste de professionnel.le.s de santé mentale situé.e.s et inclusifs](#)

Psy* Situés

[Vers qui se tourner en cas de dépression ?](#)

Parlons Dépression

[Difficultés psychologiques chez les jeunes : comment être aidé ?](#)

Assurance Maladie

[Où consulter ? Cartographie des centres spécialisés](#)

PSY Jeunes

Orienter les volontaires vers des lignes d'écoute généralistes

[Fil santé jeunes](#)

Destiné aux jeunes de 12 à 25 ans. Leur site est agrémenté de dossiers sur des thématiques diverses (notamment sur le mal-être, les drogues et les addictions), d'un espace de discussion, et d'un chat. 0 800 23 52 36, numéro d'aide anonyme (7j/7, 9h à 23h)

[Croix-Rouge écoute](#)

Soutien psychologique pour toute personne ressentant le besoin de parler (solitude, dépression, violence, addictions...), par des bénévoles formés, service anonyme et gratuit 0 800 858 858 (lundi au vendredi 9h-19h, samedi et dimanche 12h-18h)

[SOS Amitié](#)

Ecoute des personnes en détresse et de leur entourage de tout âge, par des bénévoles formés, service anonyme et gratuit
09 72 39 40 50 (7j/7 et 24h/24)
01 46 21 46 46 en anglais (7/7 15h-23h) par
tchat (7j/7 13h-3h du matin)

[SOS crise](#)

Ecoute et orientation pour obtenir de l'aide pour toute personne inquiète ou angoissée, par des professionnels de la santé, du social ou de l'éducation à la retraite et bénévoles. Service gratuit et anonyme, seuls le prénom et le code postal sont demandés.
Association Les transmetteurs
0800 19 00 00 (7j/7 9h-19h)

[Numéro national d'aide aux victimes](#)

S'informer et se faire accompagner par un professionnel de l'aide aux victimes. 116 006 (7j/7 9h-20)

Orienter les volontaires vers des lignes d'écoute spécialisées

Accessibles à la personne qui a besoin d'aide mais aussi à leur entourage. Les appels sont anonymes et gratuits.

- [Drogues info service](#) : 0 800 23 13 13, 7j/7, 8h-2h, tchat également ;
- [Tabac info service](#) : 39 89, du lundi au samedi, 8h-20h. Si un contact avec un tabacologue est demandé, le service devient payant (prix d'un appel non surtaxé), application mobile également ;

- [Alcool info service](#) : 0 980 980 930, 7j/7, 8h-2h ;
- [Anorexie Boulimie Info écoute](#) : 09 69 325 900, lundi / mardi / jeudi / vendredi, 16h-18h (prix d'un appel non surtaxé) ;
- [SOS homophobie](#) (orientation sexuelle et identité de genre): 01 48 06 42 41, du lundi au jeudi 18h-22h, le vendredi 18h-20h, le samedi 14h-16h, le dimanche 18h-20h, tchat également ;
- [Soutien psychosocial de la Croix-Rouge](#) : 0800 858 858, du lundi au vendredi 10h-18h, samedi 12h -18h ;
- [Cyber-harcèlement](#) : 3018, 7j/7, 9h-23h ;
- [Violences Femmes Info](#) : 3919, 7j/7, 24h/24 ;
- [Argos 2001](#) (troubles bipolaires) : 01 46 28 01 03, du lundi au vendredi de 10h à 13h et le mercredi de 18h30 à 20h30
- [SOS Joueurs](#) (addiction au jeu) : 09 69 39 55 12,

Mieux comprendre la problématique de la santé mentale

[Carnets du secouriste en santé mentale](#)

Premiers Secours en Santé Mentale France

[Santé mentale des adolescents et des jeunes adultes](#)

Assurance Maladie

[Affiches, brochures, bandes dessinées sur la santé mentale](#)

Psycom

[Comprendre la dépression](#)

Parlons Dépression

[Découvrir les pratiques autour de la santé mentale \(webinaires en anglais\)](#)

Centre de ressources SALTO Inclusion & Diversity

[Des outils pour parler de santé mentale](#)

Psycom

[La santé mentale des jeunes](#)

Psycom

[News sur la santé mentale](#)

Psychodon

[Brochures d'information en santé mentale](#)

Santé PSY Jeunes

[Accueillir des interventions animées par les Ambassadeurs santé mentale](#)

Ambassadeurs Santé Mentale

[S'informer et comprendre la santé mentale : web-séries, vidéos, informations...](#)

Ambassadeurs Santé Mentale

[Web-documentaire d'information et prévention sur les principaux troubles psychiatriques](#)

Association Solidarité Réhabilitation

Se former à la problématique de la santé mentale

[Formation en premiers secours santé mentale Jeunes](#)

Premiers secours en santé mentale France

[La santé mentale des jeunes : prévenir et accompagner](#)

Centre régional d'information et de prévention du sida et pour la santé des jeunes en Ile-de-France

[Santé mentale et intervention sociale / Formations professionnelles continues](#)

Ceméa

Réagir en cas d'urgence

[Service d'urgence](#) : Implantés dans les hôpitaux généraux, ils permettent la prise en charge des urgences (somatiques et psychiatriques) au plus près du domicile de la personne.

[Centres d'Accueil et de Crise \(CAC\)](#) : ils assurent des permanences téléphoniques et des consultations psychiatriques. Ils accueillent, soignent, orientent ou hospitalisent pour une durée brève, mais ne prennent pas en charge les hospitalisations sans consentement.

[Numéro national de prévention du suicide](#) : 3114 : Accès gratuit, 24h/24 et 7j/7

Des professionnel.le.s du soin, spécifiquement formé.e.s à la prévention du suicide, sont disponibles pour écouter et accompagner.

[Suicide Écoute](#) : 01 45 39 40 00, tous les jours, 24h/24. Coût d'une communication locale. Ce service permet une écoute des personnes en grande souffrance psychologique ou confrontées au suicide, et de leur entourage.

[SOS Suicide Phénix](#) : 01 40 44 46 45, tous les jours, de 13h à 23h.

[CPOA \(Centres Psychiatriques d'Orientation et d'Accueil\)](#) : Services d'urgence psychiatrique régionaux qui accueillent toute personne de plus de 16 ans, sans RDV, 24h/24, 7j/7 sur site ou par téléphone soit par une orientation téléphonique au, soit par une consultation sur place.

Corps européen de solidarité

Contact : ces-information@service-civique.gouv.fr

Site web : <https://www.corpseuropeensolidarite.fr/>



AGENCE DU SERVICE CIVIQUE

